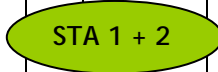
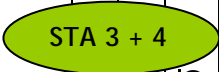
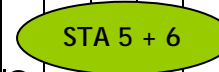


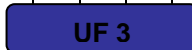


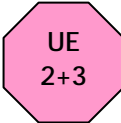
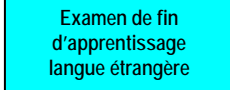
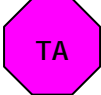


Aperçu du déroulement de l'apprentissage
Partie entreprise

<u>Domaines de formation</u>		<u>1ère année d'apprentissage</u>	<u>2ème année d'apprentissage</u>	<u>3ème année d'apprentissage</u>
<u>Partie entreprise</u>	Connaissances professionnelles / Activités commerciales générales	 Cours interentreprises Cours interentreprises EVALUATION SITUATION ACTUELLE	 Cours interentreprises Cours interentreprises	 Cours interentreprises Cours interentreprises
	Connaissances de la branche / Activités de la branche communication			
<u>Partie école</u>	Information Communication Administration		  	
	Economie + société Langues nationales Langues étrangères			
		} 50 % Examen de fin d'apprentissage		
		} 50 % Examen de fin d'apprentissage		

La formation en entreprise englobe principalement l'apprentissage à la place de travail, la transposition pratique de l'appris ainsi que son appréciation basée sur des directives, une surveillance appropriées. Les cours interentreprises favorisent le succès de la formation en ce sens qu'ils transmettent des compétences de base et spécifiques à la branche.

Situations de travail et d'apprentissage (STA)

Le formateur évalue sur la base de critères déterminés la prestation et le comportement de l'apprenant-e à sa place de travail. Les STA sont comparables aux entretiens de détermination d'objectifs communs dans le monde du travail et remplacent le rapport d'apprentissage obligatoire. En 3 ans, l'apprenant-e achève 3 STA (1 - 2 par année d'apprentissage). Lors de l'examen de fin d'apprentissage, la moyenne de toutes les notes est prise en compte à hauteur de 25% pour la partie entreprise.

Cours interentreprises

Ils permettent de dispenser des compétences générales et spécifiques à la branche. L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ainsi que les branches de formatrices et d'examens en sont les organismes responsables. Les cours sont répartis sur toutes les années et comportent 3-4 jours de formation par année d'apprentissage.

Les premiers cours interentreprises auront lieu fin octobre/début novembre. Durant cette période, la formation professionnelle sera en veilleuse. Pour les trois autres cours, des plages horaires sont prévues. Les détails se trouvent sur Internet sous www.rkg.ch.

Unités de formation (UF)

Les unités de formation sont des unités d'un savoir sciemment structuré qui doivent être accomplies par l'apprenante dans l'entreprise. Il peut s'agir de processus généraux du travail dans une entreprise ou de processus de travail spécifiques dans un domaine d'activité. Les unités de formation sont spécialement conçues pour les apprenant-e-s du domaine de la formation commerciale et tiennent compte du catalogue des objectifs de formation. Avec la mise en place des unités de formation dans l'entreprise, les apprenant-e-s apprennent à penser par eux-mêmes de manière analytique et pluridisciplinaire. Trois unités de formation sont évaluées et sont prises en compte pour le résultat des examens de fin d'apprentissage.

Le journal d'apprentissage

Le journal d'apprentissage est un moyen pour les apprenant-e-s à réfléchir de leur propre démarche. Le journal d'apprentissage constitue un élément fixe de l'unité de formation.

Partie scolaire

Au début de l'apprentissage se déroule le cours de base qui est une formation dispensée par l'école professionnelle. La suite de la formation professionnelle se déroulera lors des journées hebdomadaires de formation scolaire. Les contenus figurent dans le catalogue des objectifs scolaires de l'OFFT.

Cours de base

Le cours de base dispense les compétences professionnelles élémentaires afin que les apprenant-e-s puissent devenir immédiatement opérationnel-le-s à leur poste de travail. Pour l'essentiel, il porte sur le maniement des appareils électroniques et le comportement orienté clients. Dans certains cantons, le cours de base dure de 3 à 6 semaines, dans d'autres la matière est enseignée durant les heures normales d'enseignement, au début de l'apprentissage.

Examen de fin d'apprentissage

L'examen de fin d'apprentissage comporte nouvellement deux parties équivalentes, une partie scolaire et une partie entreprise/branche.

Les détails concernant les différentes parties des examens de fin d'apprentissage peuvent être trouvés sur Internet sous www.rkg.ch dans la partie C du Règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage.